

Code postal 01350	Commune de CULOZ	Code INSEE 01138
----------------------	---------------------	---------------------

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2006-75

du 15 | 02 | 2006

mis à jour le 29 | 07 | 2021

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
- prescrit anticipé approuvé date 09 | 07 | 2004
- Partiellement révisé le 05/12/2008**
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
- inondations autres mouvements de terrain, chutes de blocs
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
- prescrit anticipé approuvé date 29 | 07 | 2021
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
- inondations autres Chute de blocs et effondrement rocheux
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M ² oui non
- prescrit anticipé approuvé date | |
- ² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
- mouvement de terrain autres
- > Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit ³ oui non
- ³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
- effet toxique effet thermique effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁴ oui non

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal
01350

Commune de
CULOZ

Code INSEE
01138

page 2/2

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

nombre

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

La note de présentation, le règlement et le plan de zonage réglementaire du PPR
Article D 563-8-1 du code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité, arrêté du 22 octobre 2010 sur la classification et les règles de construction parasismique
Arrêté(s) portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonage sismique du département de l'Ain
Copie du plan de zonage réglementaire du PPR approuvé et partiellement révisé (cartes 1 et 2/2)
Copie de la cartographie de l'aléa inondation du Rhône amont (porter à Connaissance du 27/01/2015)
Copie de la cartographie de l'aléa chute de blocs et effondrement rocheux (Porter à Connaissance du 6/02/2020)
Périmètre de la révision du PPRn "inondation du Rhône et du Séran; chutes de blocs et effondrement rocheux" sur Béon et Culoz

date 29/07/2021

le préfet de département

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département
www.departement.gouv.fr